

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1206

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 22

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de ce type »

les mots :

« inférieure à la même limite de montant et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.